

**EPE - Algérie Télécom - Spa**  
**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Guelma**  
**Adresse : rue SERIDI Med Taher Guelma**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**  
**OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES**  
**N° 03/2023**

La Direction Opérationnelles des Télécommunications de Guelma lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN , y compris le raccordement des clients à moderniser.**

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse aux entreprises de droit algérien, titulaires d'un registre de commerce comprenant le code d'activité « 109 214 » intitulé « entreprise d'installation de réseaux et de centrales électriques et téléphoniques ».

**Pour tous travaux de génie civil**, les entreprises doivent être titulaires d'un certificat de qualification de catégorie 01 ou plus, dans l'un des domaines des travaux de génie civil, travaux publics, travaux bâtiment et hydrauliques.

Les soumissionnaires ou leurs représentants légaux intéressés par l'appel d'offres, accompagnés du cachet de l'entreprise, peuvent demander le retrait du cahier des charges à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Guelma**  
**Adresse : rue SERIDI Med Taher Guelma**

Contre le paiement, auprès de la banque BNA d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000,00 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars N° 001 00816 0300 000 172/53.

**PRESENTATION DES OFFRES :**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

- Le dossier administratif comprend l'original du dossier administratif.
- L'offre technique comprend l'original de l'offre technique,
- L'offre financière comprend l'original de l'offre financière,

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :



**ALGÉRIE TELECOM-EPE/SPA-  
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE GUELMA  
ADRESSE : RUE SIRIDI MOHAMED TAHAR**

**Appel d'offres N° : 03/2023**

**« APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS  
MINIMALES »**

**« travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du  
reseau de distribution cuivre (CDN) en ODN , y compris le raccordement des clients  
modernisés »**

**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Guelma  
Adresse : rue SERIDI Med Taher Guelma**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **quinzième (15) jour** de **08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et sur le site web safqatic.dz. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

